

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 30 Septembre 2014 – 19 h 00

ANNULE ET REMPLACE LE PRECEDENT

L'an DEUX MILLE QUATORZE et le TRENTE SEPTEMBRE à DIX NEUF HEURES, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, Salle Respelido, sous la Présidence de M. Pierre GAUTIER, Maire.

Présents : AIPERTI Maryse - ALLAIN Thierry - BRINGANT Gilbert - BUNET Robert - CONSTANT DIT BEAUFILS Thierry - DARDINIER Virginie - DE PABLOS Olivier - FOULER Séverine - GAUTIER Pierre - GELIN Liliane - HERMITTE Dorella - KOZAN Marie-Françoise - LAHURE André - MAILLET Laurence - NETTIT Sophie - RUMEAU René - RUTLER Béatrice - SERRIERE Alain -

Absent : PAGLIARA Sylvie.

Absent excusé :

Pouvoirs : BARRAS M. à GELIN L. - MEYER E. à RUMEAU R. – MOUTTET M. à HERMITTE D. – TOURREL R. à GAUTIER P.

Secrétaire de séance : HERMITTE Dorella.

Monsieur le Maire remercie l'assemblée d'être présente ce soir. Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Mme Séverine FOULER, remplaçante de Monsieur Carton Claude et procède à son installation au sein du Conseil Municipal. Le quorum est atteint.

1. Approbation du Compte Rendu de la séance précédente

M. le Maire soumet le compte rendu de la dernière séance au Conseil Municipal : Mme Béatrice RUTLER souligne que quatre personnes n'ont pas reçu le compte rendu par mail, et que d'autre part, la réponse à la question « est-il nécessaire d'avoir une Directrice pour la garderie améliorée ? » n'a pas été retranscrite. La réponse était que ce n'était pas une obligation, compte tenu de cette modification.

Le compte rendu est voté à l'unanimité

2. Réforme de la TCCFE

M. le Maire rappelle les derniers faits sur cette taxe et annonce qu'il y a une bonne nouvelle : la Loi de Finances est revenue dessus et il convient d'annuler la délibération précédente relative à la perception de la moitié de la taxe par la commune pour revenir au principe précédent, à savoir la perception par la commune de cette taxe dans son intégralité.

Accord à l'unanimité.

3. Motion de soutien AMF – dotation de l'Etat

M. le Maire demande l'autorisation de s'associer à la motion de l'Association des Maires de France. Le Maire en donne lecture. En résumé, les concours financiers de l'Etat sont appelés à être diminués d'environ 30 % et de laisser les communes face à de plus amples difficultés financières.

A titre d'information, ce taux de diminution représente près de 90.000 € pour la Commune, représente 15 % du montant des impôts perçus. En revanche, les charges et obligations ne baissent pas bien au contraire.

Accord à l'unanimité

4. Convention ERDF – référent « tempête »

M. le Maire demande l'autorisation de signer une convention avec E.R.D.F. pour désigner un référent communal « tempête ». Il y en aura deux : M. le Maire et Mr Gilbert BRINGANT. Ces personnes seront joignables 24 h sur 24 par téléphone. Il y aura une réunion de coordination une fois par an.

Accord à l'unanimité.

5. Demande de subventions au Conseil Général

Le Maire expose qu'il convient de demander des subventions au Conseil Général pour la réfection de la toiture du bâtiment légué par Mme Paulette GIRARD, les fenêtres de cet immeuble et de l'appartement au-dessus de l'école, ainsi que la climatisation (1^{ère} phase) des écoles et de la poste.

Accord à l'unanimité.

6. Convention avec la Fondation du Patrimoine

Le Maire explique que les travaux de rénovation de la toiture peuvent donner lieu à une aide financière de la Fondation du Patrimoine d'un montant de 25 000 Euros. Afin de l'obtenir, il convient de l'autoriser à signer la convention correspondante

Accord à l'unanimité.

7. Rapport annuel du SIVED

Le Maire donne lecture du rapport d'activité 2013 du SIVED. Mrs René RUMEAU et Alain SERRIERE sont les délégués titulaires et peuvent répondre à vos questions.

Le Conseil Municipal en prend acte à l'unanimité.

8. Création Commission des Voies

Le Maire informe qu'il faut au premier janvier 2015 nommer les chemins privés. Soit le Conseil Municipal crée une commission ce soir, soit, la commune prend un prestataire. Monsieur Oliver DE PABLOS explique qu'il faut donner également un numéro aux maisons situées dans ces chemins. Des habitants verront leurs adresses modifiées. Mme Béatrice RUTLER et Mme Virginie DARDINIER seraient volontaires mais ne peuvent assumer cette mission elles seules.

Le Conseil Municipal décide face à l'ampleur de la tâche et l'urgence de faire appel à un prestataire.

Suite au débat qui a suivi cette présentation, l'assemblée propose de faire appeler un prestataire. Le Maire retire alors cette question.

9. Questions diverses

SANS OBJET

La séance est levée à 21 heures
Le Maire,
Pierre GAUTIER